

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 13 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le treize mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart et Mmes Delecroix, Dupont, Martin et Pétard

Excusés : Mrs Bayot, Trapenard, et Mme Cardia

Pouvoir : Mr Trapenard à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 8

**Date de convocation :** 02/03/2015

**Date d'affichage :** 17/03/2015

M. Deschamps demande l'autorisation d'ajouter, à l'ordre du jour, les points suivants : délégation de fonction à M. Desplanches et affaire des biens sectionnaux de Chalouze.

**- Délégation de fonction**

M. Deschamps rappelle que, lors de la séance du 30 janvier dernier, le Conseil Municipal avait statué sur la recomposition du bureau, suite à la démission de M. Desplanches de son poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Il a été cependant omis de lui attribuer, comme à chacun des conseillers, une délégation de fonction. Celui-ci ayant fait part de son souhait de conserver une compétence en matière de voirie, M. Deschamps propose de lui octroyer une délégation dans ce domaine.

Vote : l'ensemble des conseillers accepte d'attribuer à M. Desplanches une délégation de fonction en matière de voirie.

M. Deschamps fait ensuite part de la présence de M. Dorat, Receveur Municipal, venu présenter les comptes de gestion de l'année 2014. Il présente auparavant les chiffres des comptes administratifs 2014. Ces documents sont votés sous la présidence de M. Claisse :

**- Vote du compte administratif 2014 – Budget commune**

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 451 880,03

- recettes : 475 535,69

Soit un excédent de 23 655,66 €

● *section d'investissement*

- dépenses : 62 235,27

- recettes : 85 200,16

Soit un excédent de 22 964,89 €

et un déficit des restes à réaliser de 8 200 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget Communal

**- Vote du compte administratif 2014 – Budget PRL**

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 51 739,63

- recettes : 105 347,13

● *section d'investissement*

- dépenses : 19 525,15

- recettes : 1 910,62

Soit un excédent de 53 607,50 €

Soit un déficit de 17 614,53 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget PRL

#### **- Vote du compte administratif 2014 – Budget Commerces**

##### **● section de fonctionnement**

- dépenses : 5 247,55
- recettes : 37 621,00

Soit un excédent de 32 373,45 €

##### **● section d'investissement**

- dépenses : 18 616,04
- recettes : 12 699,87

Soit un déficit de 5 916,17 €

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget Commerces

#### **- Vote des comptes de gestion 2014**

M. Dorat, Receveur, présente les chiffres des comptes de gestion 2014 de chacun des budgets. Ceux-ci sont identiques à ceux des comptes administratifs précédemment votés.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des comptes de gestion de l'année 2014

M. Deschamps dresse alors le bilan global en comparant les résultats de 2014 à ceux de 2013 : le budget consolidé est passé d'un déficit de 49 687 € à un excédent de 14 872 €. M. Dorat approuve ces chiffres.

#### **- Vote des affectations de résultat – Budget Commune**

Compte tenu des résultats 2014 et d'un déficit d'investissement reporté de 32 771,61 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- la somme de 23 655,66 € au compte 1068
- le solde de 9 806,72 € au compte 001

Le fonds de roulement comptable du budget communal passant ainsi de – 6 186,37 € au 31/12/2013 à + 13 848,94 € au 31/12/2014.

#### **- Vote des affectations de résultat – Budget PRL**

Compte tenu des résultats 2014 et d'un déficit d'investissement reporté de 29 736,83 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- la somme de 53 607,50 € au compte 1068
- le solde de 47 351,36 € au compte 001

Le fonds de roulement comptable du budget du PRL passant ainsi de – 28 128,29 € au 31/12/2013 à + 6 255,96 € au 31/12/2014.

#### **- Vote des affectations de résultat – Budget Commerces**

Compte tenu des résultats 2014 et d'un déficit d'investissement reporté de 23 489,68 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- la somme de 32 373,45 € au compte 1068
- le solde de 29 405,85 € au compte 001

Le fonds de roulement comptable du budget des commerces passant ainsi de – 15 372,81 € au 31/12/2013 à + 2 967,60 € au 31/12/2014.

#### **- Présentation de la société Auvergne Numérique Distribution**

M. Deschamps annonce la venue de Mrs Gauthard de la société Auvergne Numérique Distribution. Ces derniers souhaitent en effet présenter au Conseil Municipal une solution alternative au site Internet de la

commune : le wiki.

Le wiki est une application permettant de créer et de modifier des pages web de façon collaborative et dans une version plus simple et plus épurée qu'un site classique. L'administrateur possède, grâce au wiki, une totale autonomie de publication avec une partie publique et une partie privée.

M. Gauthard explique qu'il s'agit d'un logiciel libre et qu'il n'y a, par conséquent, aucun coût d'achat. La société Auvergne Numérique Distribution propose la formule suivante : installation du wiki pour un montant de 500 €, maintenance pour 129 €/an (option) et hébergement à 1 €/mois.

Après un tour de table, le Conseil Municipal semble d'accord avec cette solution bien que celle-ci soit assez différente du site Internet. M. Deschamps précise toutefois que le site de la commune, en l'état actuel, n'est pratiquement plus utilisé et que l'alternative qui est proposée semble très intéressante.

Certains élus sont également quelque peu sceptiques par rapport aux manques de précisions concernant le coût de l'hébergeur. C'est pourquoi il est décidé de se donner un peu plus de temps pour réfléchir. M. Jaquart propose alors d'organiser une petite réunion afin d'en débattre davantage et de prendre une décision définitive.

Départ de Mme Dupont.

### **- Débat d'Orientation Budgétaire**

M. Deschamps présente les principales propositions d'investissements à prévoir pour l'année 2015 sur le budget principal :

- voirie : Allée piétonnière du haut du bourg (reste à réaliser 2014), Chemin des Percières, Chemin de Combachol et route devant le restaurant pour un montant total de 40 644 €
- accessibilité de la salle polyvalente pour 1 930 €
- remplacement du frigo de la cantine pour 471 €
- sécurisation du haut du bourg : séparation de l'Allée piétonnière, installation d'un radar pédagogique et pose d'une prise pour un total de 2 063 €
- achat d'une perceuse pour 265 €
- sécurité incendie : achat des détecteurs de fumée, installation d'une réserve incendie au lieu dit des Fougères et remplacement d'une borne incendie pour un montant de 12 432 €
- divers travaux : fin des travaux de réfection de la cantine et réparation du ponton de l'étang de Duème pour un total de 2 865 €

En ce qui concerne les budgets annexes, l'accessibilité du restaurant est à prévoir (6 578 €) ainsi que l'achat de détecteurs de fumée pour les chalets (300 €) et d'un lave-linge pour le gîte (300 €).

M. Claisse en profite pour rappeler la dangerosité du carrefour du chemin des Planches et du Gros Boënat qui s'avère être très serré.

Les avants projets de budget primitif 2015 qui sont déjà prêts sont remis à chaque membre du Conseil de façon à pouvoir en discuter plus efficacement lors du vote des budgets prévu début avril.

M. Deschamps propose, au préalable, de réunir la commission des finances fin mars. Après s'être mis d'accord, les membres de la commission retiennent la date du 28 mars.

### **- Réhabilitation du Chemin des Percières : choix du mieux disant**

Après la publication de l'appel d'offres sur le site de l'ATDA, M. Deschamps fait part des différentes offres reçues pour les travaux du Chemin des Percières.

Il propose au Conseil Municipal de retenir le mieux disant, c'est-à-dire le prestataire présentant le

meilleur rapport qualité/prix. Il rappelle également qu'une participation des communes d'Echassières et de Coutansouze est attendue puisqu'une partie du chemin leur appartient.

Vote : après délibération, l'ensemble du Conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'UTS de Montluçon pour un coût de 19 028 € HT.

M. Desplanches ajoute qu'il serait judicieux que les grumiers ne puissent plus accéder à ce chemin après les travaux.

### **- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public**

M. Deschamps souhaite refaire un point sur le calendrier des échéances : en février, les services de la Préfecture ont été informés que l'école et le camping étaient déjà accessibles. Courant 2015, les travaux du restaurant et de la salle polyvalente seront réalisés. Seul le gîte, pour lequel aucune solution n'est envisageable, fera l'objet d'une demande de dérogation. La salle du Conseil Municipal, qu'il n'est pas possible techniquement de rendre accessible, ne pourra plus recevoir que des réunions avec moins de 20 participants.

### **- Personnel communal**

M. Deschamps informe le Conseil Municipal des différents arrêts de travail en cours : Mme Léonard, toujours en arrêt maladie, devrait être absente pour un long moment puisque celle-ci est susceptible de subir une opération importante. De même, M. Ribeyron, après s'être blessé au genou, devrait être arrêté pour quelques temps. Il semble alors nécessaire de lui trouver un remplaçant afin de ne pas laisser le retard s'accumuler et être prêt pour la saison estivale (tontes, camping,...). Une offre d'emploi sera publiée dès le début de la semaine prochaine.

M. Deschamps souhaite également rendre compte de son entretien avec la Directrice du Centre de Gestion avec laquelle il a notamment pu faire le point sur les différentes sanctions qu'il est possible d'appliquer. Il a également eu connaissance de deux solutions pouvant aider à régler les problèmes de sureffectifs de la commune :

- la possibilité de diminuer de 10 % le temps de travail des agents à temps partiel
- la possibilité d'affecter un seul et même agent sur différents postes avec l'accord de celui-ci

### **- Vente du PRL**

M. Deschamps explique que les négociations sont toujours en cours mais que celles-ci sont difficiles car les acquéreurs potentiels demandent énormément d'informations ce qui est naturellement tout à fait légitime. La vente de leur maison personnelle est actuellement en cours.

Pour pouvoir procéder à la vente, une désaffectation et un déclassement du bien sera nécessaire afin qu'il retombe dans le domaine privé de la commune.

Vu leur projet d'agrandissement, M. Jacquart tient à mettre en garde sur les contraintes de la loi Montagne, notamment avec la mise en place d'une procédure spécifique aux Unités Touristiques Nouvelles (UTN), mais dans le cas présent, cette procédure ne s'appliquerait pas.

M. Deschamps ajoute quant à lui, en aparté, qu'il serait peut-être bon de revoir les tarifs du gîte à la hausse en 2016 car ceux-ci sont vraiment très inférieurs aux prix du marché.

### **- Achat groupé d'électricité**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, une obligation de mise en concurrence s'appliquera aux points de livraison atteignant une puissance supérieure à 36 KVA. Pour faciliter et mutualiser cette démarche, le SDE propose de regrouper les commandes d'achat d'électricité.

M. Deschamps indique que le camping est concerné et que, s'il appartient toujours à la commune en 2016, la municipalité sera tenue de suivre cette procédure. C'est pourquoi il propose au Conseil Municipal de passer par le biais du SDE pour bénéficier des avantages du regroupement de commandes

(expertise du syndicat, maîtrise des dépenses et prix plus attractifs).

M. Deschamps précise toutefois que si la vente du camping abouti, il sera possible de se retirer de la procédure.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **- Conseil Municipal des jeunes**

Mme Delecroix exprime son désir de vouloir créer un Conseil Municipal des jeunes afin de les faire participer aux différentes activités de la commune. L'objectif serait, pour elle, de leur permettre d'exprimer toutes leurs idées et leurs envies.

Un petit budget devra leur être attribué mais, avant tout, une commission devra statuer sur les différentes modalités de mise en place (définition de la tranche d'âge, du nombre de postes,...) : les candidatures de Mmes Delecroix, Dupont et Pétard sont proposées pour constituer cette commission.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la composition de la commission Conseil des Jeunes.

### **- Association des Communes Forestières de l'Allier**

M. Deschamps fait part de la création de l'association des Communes Forestières de l'Allier dont le bureau est composé de Maires de différentes communes. Le but de cette association est de poursuivre la gestion et la valorisation d'un patrimoine d'intérêt général, mais aussi que les élus soient des acteurs de la filière bois, créateurs d'emplois et d'économie de proximité.

Il est ainsi proposé à toutes les communes qui le souhaitent d'adhérer à l'association en payant une cotisation annuelle.

Vote : vu la présence importante de zones forestières sur la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association des Communes Forestières de l'Allier.

### **- Vente de la cabine téléphonique**

Dans l'optique de réhabiliter la mairie et donc de la nécessité de libérer de l'espace, M. Deschamps propose de mettre en vente la cabine téléphonique. Or, pour pouvoir la faire sortir, il faudrait démonter le sas d'entrée qui gênerait son passage. C'est pourquoi il propose également de mettre ce bien en vente. Il fait d'ailleurs part d'une première offre de 200 € pour la totalité.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en vente l'ancienne cabine téléphonique et le vestibule de la mairie. Il ne souhaite cependant pas, dans un premier temps, donner de suite à la proposition d'achat et préfère mettre une annonce sur Internet pour obtenir d'autres offres.

### **- Feu d'artifice 2015**

Suite à la réception de différents catalogues, M. Deschamps revient sur l'idée d'organiser un feu d'artifice cette année. En effet, bien que la situation financière ne soit pas suffisamment rétablie, il ne serait pas exclu d'en programmer un le jour de la fête patronale qui, elle-même, pourrait être déplacée à une date plus appropriée (par exemple, pour le 15 août).

### **- Affaire des sectionnaux de Chalouze**

M. Deschamps indique avoir reçu en mairie une requête du Tribunal Administratif par laquelle Mme Christine Hubert et M. Philippe Royer demandent l'annulation de la délibération du 24 octobre dernier concernant la nouvelle répartition des sectionnaux de Chalouze et la hausse des tarifs des fermages. Un avocat a alors été saisi pour défendre la commune, et l'assureur a été contacté pour faire valoir la protection juridique de la commune.

M. Deschamps demande alors au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des poursuites.

Vote : l'ensemble du Conseil autorise le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à effectuer les démarches nécessaires et à représenter la commune et la section de Chalouze dans cette affaire.

## - Questions diverses

### > projet d'évolution de l'école

M. Deschamps indique avoir rencontré les représentants des parents d'élèves qui sont actuellement en train de promouvoir le Jardin d'Enfants (création d'un dépliant, organisation d'une journée portes ouvertes...). Mme Delecroix est toujours aussi surprise de la réaction des parents à qui le Conseil Municipal avait laissé le soin de prendre la décision finale par le biais d'un vote.

Parallèlement à cela, une lettre informant de la reconduite du fonctionnement du groupe scolaire en l'état à la rentrée 2015 a été remise à chaque parent d'élève par l'intermédiaire des directeurs de l'école et du Jardin d'Enfants.

M. Jacquart se demande si l'inscription au Jardin d'Enfants sera toujours gratuite à la rentrée prochaine. M. Deschamps répond que la question pourra être étudiée de façon plus approfondie, d'autant que certains parents ont fait savoir qu'ils n'y seraient pas opposés.

Quoiqu'il en soit, le problème démographique est inéluctable : 12 sorties sont à prévoir à la rentrée contre seulement 2 arrivées. Ce qui ferait passer l'effectif de l'école primaire de 39 à la rentrée 2014 à 29 à la rentrée 2015.

M. Deschamps précise tout de même qu'une réforme prévoit, à l'avenir, la suppression de toutes les écoles de moins de 3 classes afin de créer des RPI concentrés. Mme Delecroix indique qu'il est urgent d'agir.

L'Inspection d'Académie demande, de son côté, si des modifications seront apportées aux nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2015. Il est proposé, sauf avis contraire du Conseil d'Ecole, de les reconduire.

### > contrat Auvergne +

M. Deschamps fait part d'un courrier de la Communauté de Communes qui, dans le cadre du contrat Auvergne + 3<sup>ème</sup> génération, recense les différents projets pouvant renforcer l'attractivité du territoire pour l'accueil des nouvelles populations. M. Deschamps explique y avoir répondu en proposant le projet de réhabilitation de l'école. La commune de Lalizolle est une des rares à avoir fait une proposition.

### > entretien des chaudières

M. Deschamps indique avoir saisi Savelys pour revoir les contrats de maintenance des chaudières de la commune (logements, camping, gîte,...). En effet, une formule pièces et main d'œuvre pour une centaine d'euros de plus par an est proposée. Savelys devrait alors pouvoir nous dire lesquelles de nos chaudières pourraient en bénéficier.

### > implantation d'éoliennes

M. Deschamps fait part du projet de loi qui prévoit de passer la distance règlementaire des éoliennes par rapport aux habitations de 500 m à 1 km.

### > bulletin municipal

M. Deschamps propose, pour les prochains bulletins municipaux, de publier, à chaque nouveau numéro, un dossier spécifique (par exemple, l'école, le camping, etc...).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.